

COMMERCE DE L'ACIER ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS CHRONOLOGIE DES REPRÉSENTATIONS ÉCRITES FAITES PAR LE GOUVERNEMENT

1992

Le 26 juin : l'ambassade du Canada transmet à M. Moskow, représentant adjoint au Commerce des États-Unis, une lettre accompagnée d'un document élaboré par l'industrie canadienne de l'acier présentant des éléments d'un éventuel accord sur l'acier entre le Canada et les États-Unis.

Le 17 juillet : l'ambassade transmet au département du Commerce (DOC) une note diplomatique l'exhortant à rejeter les requêtes visant la tenue d'enquêtes antidumping à l'égard de l'acier laminé à plat importé du Canada.

Le 23 juillet : M. Burney, ambassadeur du Canada auprès des États-Unis, écrit à M. Franklin, secrétaire du département du Commerce, pour lui demander de remettre des questionnaires relatifs au dumping à certaines entreprises canadiennes qui ont demandé à faire expressément l'objet d'une enquête.

Le 8 octobre : l'ambassade transmet au DOC une lettre à l'appui de la proposition du département visant à exclure des enquêtes certaines catégories de marchandises.

Le 14 octobre : l'ambassade transmet au DOC une lettre demandant que soit reportée la date limite prévue pour répondre aux questionnaires.

Le 8 décembre : l'ambassade transmet au DOC une lettre où elle s'oppose à la proposition visant à élargir la portée des enquêtes de manière à englober les produits non rectangulaires.

Le 11 décembre : le ministre canadien du Commerce extérieur, M. Wilson, transmet à M^{me} Hills, représentante au Commerce des États-Unis, une lettre proposant l'institution d'un groupe spécial binational sur le commerce de l'acier entre le Canada et les États-Unis.

Le 16 décembre : l'ambassade transmet au DOC une lettre préconisant le maintien des cautionnements exigés pour les importations en provenance du Canada lorsqu'on rend des décisions provisoires et qu'on applique des droits provisoires.

1993

Le 19 janvier : M^{me} Hills, représentante au Commerce des États-Unis, écrit au ministre Wilson pour manifester son opposition à la création d'un groupe spécial binational.